

AFFAIRE N° 3. - Paiement à l'Entreprise de pompes funèbres d'un service hors classe avec cercueil en plomb pour les obsèques de M. REYDELLET, ancien Maire de la Commune de SAINT-DENIS, décédé le 15 JUIN 1969.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du décès de notre regretté Maire, Monsieur REYDELLET Jules, survenu à SAINT-DENIS le 15 JUIN dernier, la Municipalité avait commandé à l'Entreprise de pompes funèbres un cercueil en plomb et un service hors classe.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver la dépense y relative d'un montant de 45 000 Frs CFA, qui pourrait être imputée sur les disponibilités du chapitre 940 - Article 660 "CHARGES EXCEPTIONNELLES".

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Denis le 25 8. 69
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: H. TESSIER
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et p. o.
Signé: J. HONRAU